# Habitat & Collectivités Locales N° 388

## Informations du 27 mai au 2 juin 2017

Nouvelle formule – n° 388 – 7 juin 2017

## Editorial

Pas plus de trois « gros » mandats successifs… Voilà ce qui attend en principe nos élus. Ça fait quand même presque 20 ans pour un maire ou 15 pour un député…
L'expérience n'est pourtant pas (toujours) un handicap pour ce nouveau Pouvoir : l'un des principaux ministres du premier gouvernement Macron totalise quasiment 18 ans comme sénateur et à peine un peu moins au poste de maire de la Capitale des Gaules ! C'est d'ailleurs lui, Gérard Collomb comme ministre de l'Intérieur, un « grand élu local », qui aura la haute main sur l'action gouvernementale face aux collectivités, avec son collègue des Comptes publics - un autre élu local, mais récent - qui pilotera la FPT et les finances locales. Le ministère de Richard Ferrand, malgré son intitulé *territorial*, semble bien centré sur le Logement et la Ville, seulement disent déjà certains…

Le front des textes officiels est calme comme au cœur d'un mois d'août caniculaire et la lettre HCL publiée cette semaine (avec un retard annoncé de 48 heures) n'est pourtant pas si légère.
Bonne (s) lecture(s) !

***Guy Lemée***

ps : L'équipe HCL est sous le choc, comme beaucoup, et tente de ne pas s'habituer. La série semble ne pas devoir s'arrêter. Ces attentats « islamistes radicalisés » nous dit-on prennent des formes banalisées, sans arsenal ni moyen matériel particulier. Encore Londres, puis Paris à nouveau : la liste des victimes s'allonge alors que les CV des auteurs interpellent. Et le nouveau pouvoir tente de s'organiser.

**Sommaire**

Textes ..... 2
Journaux officiels (JORF / JOUE) du 27 mai au 2 juin 2017 ..... 2
Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc. ..... 2
Parlement ..... 2
Jurisprudence ..... 2
Documentation ..... 3
Rapports & études ..... 3
Livres, revues, guides, articles et communiqués signalés ..... 5
Actualités ..... 7
Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques ..... 7
On en parle - Revue du web ..... 7
Evènements / Manifestations ..... 12

# Textes

## Journaux officiels (JORF / JOUE) du 27 mai au 2 juin 2017

***Une pause... rarissime.***

## Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc.

***Une pause... rarissime.***

## Parlement

***Pause...***

## Jurisprudence

**Départements - RSA - Ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation**
Il résulte des termes mêmes des articles L. 262-3, R. 262-6 et R. 262-9 du code de l'action sociale et des familles que les avantages en nature que reçoivent les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) doivent être intégrés dans les ressources prises en compte pour la détermination du montant de l'allocation à laquelle ils peuvent prétendre, à l'exclusion de l'usage privatif d'un jardin. Si la fourniture d'un logement à titre gratuit doit être évaluée sur la base forfaitaire prévue par l'article R. 262-9 du code, les autres avantages en nature, telle une pension alimentaire en nature, doivent, en l'absence de dispositions réglementaires prévoyant un mode d'évaluation forfaitaire, être en principe évalués sur la base de leur valeur réelle. A défaut d'éléments plus précis apportés par le bénéficiaire qui reçoit d'un obligé alimentaire une pension en nature correspondant tant à l'hébergement qu'à d'autres dépenses telles que la nourriture, la valeur retenue pour le calcul des ressources du bénéficiaire doit être celle de la pension déclarée par le débiteur d'aliment auprès de l'administration fiscale, laquelle doit être réputée comprendre la part forfaitaire prévue à l'article R. 262-9 pour la fourniture d'un logement à titre gratuit et, pour le surplus, la valeur réelle des autres avantages en nature.
Conseil d'État N° 397946 – 24-05-2017

**PLU : appréciations soumises à un contrôle restreint**
Le juge de l'excès de pouvoir exerce un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation sur l'identification et la localisation, dans un plan local d'urbanisme, d'éléments de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique au titre des dispositions du 7° de l'article L123-11 du code de l'urbanisme (reprises aujourd'hui à l'article L151-19).
En l'espèce, l'identification sur une partie de parcelle d'un verger devant bénéficier d'une protection s'inscrivant, selon le rapport de présentation, dans le cadre d'un objectif de préservation de vergers anciens, est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation dès lors que les pièces du dossier ne permettent pas d'identifier l'existence, sur cette partie de parcelle, d'arbres pouvant être regardés comme constituant un verger mais seulement la présence de quelques arbres de haute taille.
CAA Lyon N° 16LY04282 – 16-05-2017

**DALO - Office de la commission de médiation: examen global de la situation du demandeur, non limité par le motif invoqué dans la demande**
Il appartient à la commission de médiation, qui, pour instruire les demandes qui lui sont présentées en application du II de l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation (CCH), peut obtenir des professionnels de l'action sociale et médico-sociale, au besoin sur sa demande, les informations propres à l'éclairer sur la situation des demandeurs , de procéder, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, à un examen global de la situation de ces derniers au regard des informations dont elle dispose, sans être limitée par le motif invoqué dans la demande, afin de vérifier s'ils se trouvent dans l'une des situations envisagées à l'article R. 441-14-1 de ce code pour être reconnus prioritaires et devant être relogés en urgence au titre du premier ou du deuxième alinéa du II de l'article L. 441-2-3.
Le demandeur qui forme un recours pour excès de pouvoir contre la décision par laquelle la commission de médiation a refusé de le déclarer prioritaire et devant être relogé en urgence peut utilement faire valoir qu'à la date de cette décision, il remplissait les conditions pour être déclaré prioritaire sur le fondement d'un autre alinéa du II de l'article L. 441-2-3 que celui qu'il avait invoqué devant la commission de médiation.
Il peut également présenter pour la première fois devant le juge de l'excès de pouvoir des éléments de fait ou des justificatifs qu'il n'avait pas soumis à la commission, sous réserve que ces éléments tendent à établir qu'à la date de la décision attaquée, il se trouvait dans l'une des situations lui permettant d'être reconnu comme prioritaire et devant être relogé en urgence.
Conseil d'État N° 396062 – 24-05-2017

# Documentation

## Rapports & études

**Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité**
(Citation) Sous l'effet de la mondialisation économique et de la métropolisation qui l'accompagne, on assiste à la création d'une "France périphérique" qui subit une addition de "moins" : moins de dynamisme, moins d'emplois, moins de jeunes, moins de services publics. Face à cette situation, les pouvoirs publics n'ont fait preuve d'aucun volontarisme.
L'aménagement du territoire, autrefois fer de lance de l'action de l'État, est devenu le "parent pauvre" des politiques publiques. Pourtant, une demande d'aménagement du territoire s'exprime fortement au sein de la population. Le sentiment d'abandon dans les territoires en difficulté est de plus en plus fort et se traduit par des votes de rupture. Ainsi, dans plus de 19 000 communes, la candidate du Front national est arrivée en tête lors du premier tour de la dernière élection présidentielle. Le groupe de travail propose donc d'établir les fondements d'une nouvelle doctrine d'aménagement du territoire. Ses travaux se concluent par un rapport d'information, présenté en commission le 31 mai 2017 et destiné à interpeller le nouveau Gouvernement. Le rapport "*Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité*" formule 26 recommandations, organisées selon dix axes, pour conjurer la fatalité d'une France à plusieurs vitesses et redonner une portée concrète à nos principes républicains.
Sénat – 31-05-2017
Voir aussi la réaction du ministre de la Cohésion des territoires :
http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/suite-au-rapport-sur-l-amenagement-du-territoire

**"Laisser respirer les territoires" - Quatre questions aux auteurs du rapport d'information**
Sénat – 15-05-2017

**Rapport du CESE sur l'état de la France - Les inégalités se sont sensiblement accrues du fait de la crise, accroissant l'écart entre la réalité et les objectifs affichés**
(Citation) La France se trouve manifestement à un moment de son histoire qui appelle un sursaut collectif.
C'est le constat (…) basé sur les 10 nouveaux indicateurs de richesse retenus par le Gouvernement pour apprécier la situation du pays en complément de l'évolution du PIB.
À l'automne 2016, 88 % des Français considéraient en effet que leur pays allait dans une mauvaise direction (…) Et le risque est important que ce pessimisme excessif devienne auto réalisateur : à force d'être convaincus que nous sommes condamnés à vivre plus mal demain, nous ne nous mobilisons pas suffisamment pour profiter des réels atouts du pays afin d'affronter efficacement les défis du XXIe siècle comme la révolution numérique ou la crise écologique. (…).
La France demeure encore un des pays développés où les inégalités restent les plus limitées, grâce notamment à l'ampleur de la redistribution opérée par l'action publique. Mais ces inégalités se sont sensiblement accrues du fait de la crise, accroissant l'écart entre la réalité et les objectifs affichés.
Cette question fait l'objet d'un traitement approfondi dans ce rapport (…)
Le CESE propose enfin des pistes pour remédier à ces difficultés en refondant la cohésion sociale et en remobilisant la société autour de la préparation de l'avenir (…)
CESE – 25-05-2017

**Insee : Les comptes des administrations publiques - Le déficit public poursuit lentement sa baisse**
(Citation) En 2016, le déficit public au sens de Maastricht s'établit à 75,9 milliards d'euros, soit 3,4 % du produit intérieur brut (PIB). Il diminue de 2,8 milliards d'euros, en raison d'une réduction des dépenses plus importante que celle des recettes (respectivement - 0,3 point de PIB contre - 0,1 point). Le déficit de l'État augmente, celui des administrations de sécurité sociale se réduit et les administrations publiques locales deviennent excédentaires. Le taux de prélèvements obligatoires est stable à 44,4 % du PIB. Le poids de la dette publique dans le PIB s'accroît de 0,7 point et atteint 96,3 %.
Les finances publiques locales se redressent, sous l'effet d'un net ralentissement de leurs dépenses de fonctionnement et d'une nouvelle baisse de l'investissement
En 2016, les administrations publiques locales sont excédentaires de 3,0 milliards d'euros, après un besoin de financement de 0,1 milliard d'euros en 2015. Les dépenses diminuent de nouveau (- 0,8 %, après - 0,9 % en 2015), tandis que les recettes ralentissent (+ 0,4 %, après + 0,9 % en 2015). En effet, les concours financiers de l'État continuent à baisser.
Du côté des dépenses, les consommations intermédiaires reculent de 1,3 % (après - 0,8 % en 2015), dans un contexte de faible inflation (+ 0,2 % en 2016). Les rémunérations ralentissent en 2016 (+ 0,8 % après + 1,7 %), en dépit de la hausse du point d'indice de la fonction publique. Les dépenses de prestations et de transferts sociaux continuent de décélérer (+ 1,8 %, après + 3,1 % en 2015 et + 4,5 % en 2014).
L'investissement local diminue à nouveau en 2016, mais moins fortement que les années précédentes (- 3,3 % après - 9,7 % en 2015 et - 8,3 % en 2014).
Du côté des recettes, les prélèvements obligatoires des administrations publiques locales augmentent de 4,6 milliards d'euros.
Leur croissance spontanée est plus rapide que celle du PIB, portée en particulier par le dynamisme des recettes de droits de mutation à titre onéreux dans un contexte de forte hausse des prix et du nombre de transactions sur le marché immobilier.

Les taux d'impôt communaux et départementaux augmentent à nouveau sensiblement en 2016, en phase avec le cycle électoral et, en ce qui concerne les départements, pour faire face à leurs dépenses sociales. Les recettes de la taxe d'habitation sont toutefois grevées par la montée en charge de la mesure d'exonération en faveur des retraités modestes. S'agissant des transferts financiers de l'État, la dotation globale de fonctionnement baisse de 3,3 milliards d'euros en 2016, après déjà - 3,5 milliards d'euros en 2015.
Voir également…
En 2016, le déficit public diminue à nouveau
Le taux de prélèvements obligatoires est stable en 2016
Le déficit des administrations publiques centrales se dégrade
Les comptes sociaux poursuivent leur redressement
La dette publique augmente de 0,7 point à 96,3 % du PIB
INSEE PREMIÈRE N° 1651 – 30-05-2017
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2856281

**Les comptes de la Nation en 2016 - Le PIB croît de 1,2 %, le pouvoir d'achat des ménages accélère**
(Citation) En 2016, l'activité progresse de nouveau en France : le produit intérieur brut en euros constants s'accroît de 1,2 %, après + 1,1 % en 2015 et + 0,9 % en 2014. La consommation des ménages et les dépenses d'investissement accélèrent de façon notable. Les importations demeurent très soutenues, tandis que les exportations ralentissent nettement, de sorte que la contribution des échanges extérieurs se dégrade. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages s'améliore, en raison essentiellement du dynamisme des revenus d'activité et des prestations sociales en espèces. Le pouvoir d'achat par unité de consommation augmente sensiblement, après une croissance modérée en 2015. Le taux d'épargne des ménages baisse, alors que le taux de marge des sociétés non financières se stabilise après s'être fortement redressé en 2015.
INSEE PREMIÈRE N° 1650 - 30-05-2017
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2856119

**Promesses et paradoxes du leadership public - La première étude sur le leadership des dirigeant.e.s de la sphère publique française**
(Citation) Dans une étude publiée par le centre d'innovation EDHEC Open Leadership, Valérie Petit, professeur de leadership à l'EDHEC Business School et son équipe, Marieke Delanghe, Hager Jemel et Geneviève Houriet-Segard offrent un portrait inattendu des cadres dirigeants des trois fonctions publiques françaises.
L'étude s'appuie sur une série d'entretiens avec des cadres dirigeants et une enquête par questionnaire administrée auprès des agents (catégorie A) de l'Etat. (…)
Quelques résultats clés :
- Les agents de l'Etat ne sont pas démotivés, bien au contraire…
- Les dirigeants et managers publics n'ont pas moins de leadership que leurs homologues du privé…
- Une première grande différence entre les leaders de la sphère publique et privée, est l'importance accordée à la morale : aujourd'hui, les managers publics qui démontrent le plus de leadership sont ceux qui font preuve d'intégrité morale et dont les comportements sont fidèles aux valeurs publiques…
- Une deuxième grande différence entre les leaders de la sphère publique et privée : le niveau de complexité dans lequel opèrent les managers publics…
- L'étude révèle également le profil du leader public de demain, celui qui sera capable de transformer positivement et moderniser efficacement notre fonction publique...
Pour découvrir l'intégralité de l'étude (30-05-2017)

**L'action des bourgs face à l'enjeu du vieillissement de la population**
(Citation) Ce rapport d'étude s'appuie sur un travail d'analyse engagé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), à l'occasion de la sollicitation du Forum de l'habitat privé à l'initiative de l'atelier "accompagner le vieillissement en centre-bourg" qui s'est tenu le 23 septembre 2016 à la Caisse des dépôts.
L'analyse de la prise en compte des enjeux du vieillissement dans les dossiers de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "revitalisation des centres-bourgs" s'est appuyée sur un panel de 25 lauréats répondant à deux critères :
- une diversité de profils démographiques, soit 19 communes présentant des parts de population âgée de plus de 65 ans supérieures à 26 % et 6 communes dont la part de plus de 65 ans est inférieure à la moyenne nationale ;
- une diversité de profils territoriaux c'est-à-dire des bourgs ruraux, périurbains et certains situés en outre-mer.
CGET – 30-05-2017

**De la rationalisation à la valorisation : 12 propositions pour une politique immobilière de l'État soutenable et efficace**
(Citation) Définie en tant que politique autonome en 2005 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, la politique immobilière de l'État a permis une première rationalisation du parc immobilier de l'État.
Le compte d'affectation spéciale, son levier budgétaire, en reflète la logique de financement, les produits des cessions alimentant l'entretien et la restructuration du parc. Les biens vendus depuis 2005 représentent plus de sept milliards d'euros, soit 11 pour cent de la valeur comptable du patrimoine immobilier de l'État fin 2015. Pourtant, le constat d'essoufflement de la logique initiale est partagé : la centralisation de la politique

immobilière par la direction de l'immobilier de l'État demeure limitée, dès lors qu'elle ne gère que 6 pour cent du total des crédits consacrés à l'immobilier.
Surtout, son mode de financement est insoutenable et ne permet pas la prévisibilité nécessaire aux dépenses immobilières. Les réformes de gouvernance intervenues en 2016 n'apportent qu'une réponse limitée.
C'est pourquoi ce rapport propose une feuille de route visant à assurer la soutenabilité et à améliorer l'efficacité de la politique immobilière de l'État.
Sénat Rapport d'information n° 570 (2016-2017) – 31-05-2017
http://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-570-notice.html
**Présentation à la commission des finances du Sénat d'une feuille de route pour la politique immobilière l'État**
http://www.senat.fr/presse/cp20170606.html
En savoir plus :
- Consulter la note de synthèse présentant 12 recommandations du rapport.
- Le rapport est en ligne sur le site du Sénat.
- Lire le billet de l'espace presse

**« Les Français sont bien chez eux » - Enquête de l'Observatoire Cetelem sur l'habitat**
(Citation) Après « Demain tous colocataires ? » et « Le logement, premier lieu d'action écologique ? », cette troisième vague étudie les rituels au sein du foyer, l'importance qui leur est attachée et la fonction donnée aux différents espaces de la maison. Comment s'articulent le besoin d'intimité et le vivre ensemble ? (…)
Le retour au domicile est un incontournable associé au « bien-être », au « calme », au « confort » et au « repos » pour 97 % des Français, un sentiment particulièrement marqué chez les séniors et les propriétaires. Plus des ¾ des français (77 %) sont contents de croiser leurs voisins en rentrant chez eux. Les moins de 35 ans (36 %) et les locataires (31 %) sont néanmoins moins ouverts aux relations de voisinage.
(…) Le salon (95 %) et la cuisine (82 %) sont les pièces dans lesquelles les français aiment se retrouver. La chambre devient le seul vrai lieu d'intimité d'une maison ouverte. Près de 7 français sur 10 déclarent d'ailleurs préférer évoluer dans les espaces collectifs de la maison plutôt que dans une pièce dite « intime ».
Néanmoins un sur deux revendique la nécessité d'avoir une pièce « intime » pour chaque occupant dans la maison. 74 % des Français déclarent également apprécier passer du temps dans leur salle de bains, une tendance encore plus marquée chez les femmes et surtout chez les jeunes (82 %).
90 % des repas sont pris collectivement en famille dans la même pièce, un moment de partage traditionnel qui perdure au sein des nouveaux usages (…)
La note détaillée :
http://observatoirecetelem.com/wp-content/uploads/2017/05/note-harris-thme-1-sondage-3-une-journe-type-chez-les-franais-cetelem.pdf
Le rapport :
http://observatoirecetelem.com/wp-content/uploads/2017/05/rapport-harris-thme-1_sondage-3_une-journe-type-chez-les-franais-cetelem.pdf

## *Livres, revues, guides, articles et communiqués signalés*

**Conventions d'utilité sociale et loyers : mesures d'application de la loi Égalité et Citoyenneté (décret du 9.5.17) - Note de l'Anil**
Pris en application de la loi Égalité et citoyenneté, le décret du 9 mai 2017 modifie les engagements qui seront conclus entre les organismes de logement social et l'État dans le cadre de la prochaine génération de Convention d'utilité sociale. Il comporte également des modifications réglementaires du Code de la construction et de l'habitation en matière de supplément de loyer de solidarité, de perte du droit au maintien dans les lieux, de quittances de loyers et d'augmentation des redevances des logements-foyers.
https://www.anil.org/aj-cus-rapports-organisme-logement-social-locataires/

**"Politique de l'offre, politique de la demande ?"**
La persistance des problèmes quantitatifs (au moins sur certaines zones) et qualitatifs conduit l'État et les acteurs de la société civile à s'interroger sur les orientations suivies par la politique du logement. Un clivage apparaît petit-à-petit entre les tenants de la politique de la demande et les défenseurs d'une politique de l'offre. Alors que les objectifs font largement consensus, il est légitime de s'interroger sur les moyens de les atteindre.
Par Bernard Coloos, in PolitiqueduLogement.com
http://politiquedulogement.com/PDF/Q&C/Politique%20de%20loffre.pdf

**Inégalités : une hypocrisie française**
Le débat sur l'état des inégalités est loin d'être à la hauteur. Un grand nombre de commentateurs refusent de voir les conséquences de cette montée des écarts entre milieux sociaux.
À l'opposé, la dramatisation n'aide pas davantage. Ainsi par exemple, l'école française n'amplifie pas les inégalités comme l'a pourtant indiqué récemment un rapport officiel. Le modèle d'un État social à la française, s'il n'a rien de "providence", n'est pas à l'agonie : notre pays demeure l'un des pays où il fait le meilleur vivre sur la planète. Les autres pays sont loin de faire mieux que la France, y compris dans le domaine de l'emploi. Le chômage mine notre société mais les meilleures "performances" de nos voisins ont le plus souvent été obtenues au prix d'une montée de la pauvreté laborieuse ou en sortant une partie des actifs du marché du travail.

Dans ce concert confus, le *Rapport sur les inégalités en France* cherche à apporter des éléments concrets qui visent à décrire la réalité sociale comme elle se présente, sans être "à charge". Ceux qui manient la critique sociale sans retenue, même avec la meilleure volonté du monde, gagneraient à y réfléchir à deux fois et devraient se demander quels intérêts ils servent au final. Une partie de ceux qui dénoncent les inégalités défendent des modèles sociaux encore plus inégalitaires…
Observatoire des inégalités – 30-05-2017

**L'artificialisation repart et l'accaparement des terres se poursuit ! Deux tendances majeures qui nous conduisent à des impasses.**
(Citation) En France, le marché de l'artificialisation a été divisé par 2 entre 2007 et 2014. Mais, depuis 2015, il repart à la hausse. Ne l'oublions pas : la vie de chacun d'entre nous dépend des espaces naturels (agricoles, forestiers et autres). Ces espaces étant finis, un monde durable exige l'arrêt de l'imperméabilisation de nos territoires. Nous protégeons d'ores et déjà les forêts et les espaces de biodiversité remarquable. Nous devons, de même, protéger les sols agricoles, en priorité ceux qui présentent le meilleur potentiel. Cette protection est indispensable pour s'adapter au réchauffement climatique et réduire le déficit européen de terres agricoles - l'Europe importe déjà l'équivalent de 20 % de sa surface agricole. La concentration des terres en France conduit souvent à des systèmes de production qui génèrent moins de valeur ajoutée et d'emplois. Deux critères que collectivement nous aurions pourtant intérêt à favoriser, l'espace agricole étant contraint.
La régulation foncière doit permettre d'augmenter le nombre d'agriculteurs quand un marché non régulé en diminue le nombre. Pour ce faire, les terres agricoles mises sur le marché doivent pouvoir être orientées vers les porteurs de projets répondant aux objectifs des politiques publiques. C'est tout le sens de la régulation des marchés que les Safer entendent continuer d'exercer.
A l'avenir, les espaces agricoles seront au cœur de concurrences de plus en plus fortes, avec la croissance de la demande alimentaire mondiale, la pression foncière urbaine ou encore la lutte contre le réchauffement climatique. Au-delà des avancées significatives des dernières législations, une prochaine loi foncière devra permettre d'apporter les réponses à ces enjeux majeurs.
SAFER – 30-05-2017

# Actualités

## *Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques*

**L'AFL qui interpelle le nouveau gouvernement, va proposer aux pouvoirs publics des mesures visant à optimiser le coût de l'emprunt des collectivités.**
(Citation) Les membres du Groupe Agence France Locale ont partagé le constat du tassement des investissements publics locaux à un niveau équivalent à celui de 1999. Ils ont ensuite débattu des conséquences sur ce niveau du programme du nouveau gouvernement. (…) Deux ans après le démarrage de ses activités, Olivier Landel a indiqué que "l'Agence France Locale va proposer aux pouvoirs publics des mesures, sans coût pour l'Etat, permettant de générer pour les collectivités locales de réelles économies."
Agence France Locale – 30-05-2017

**"Top 50" Chorus Pro des communes et métropoles ! - Focus chiffré sur le volume de factures Chorus Pro des communes et métropoles – Communication gouvernementale**
Au sein du territoire, les communes et métropoles représentent l'immense majorité des collectivités locales. Dans le contexte de Chorus Pro, elles font donc partie des entités majeures quant à l'utilisation de la solution.
A date, 97% des communes et métropoles (34879 sur total 35887) ont ainsi reçu au moins une facture via Chorus Pro. Mais quel est le volume de factures reçues par ces entités au sein de la plateforme de facturation électronique ?
Voici donc le "Top 50" du nombre de factures reçues sur Chorus Pro par les communes et métropoles pour le mois d'avril 2017. L'occasion sera donnée plus tard dans l'année de faire un bilan élargi sur l'utilisation de Chorus Pro par les communes et métropoles.
Ministère de l'Action et des Comptes publics - 19-05-2017

## *On en parle - Revue du web*

### Logement

**Offres de prêt immobilier conditionnées à la domiciliation des salaires ou revenus assimilés de l'emprunteur sur un compte de paiement – Communication gouvernementale**
Cette ordonnance prévoit que désormais les établissements de crédit qui conditionnent l'octroi d'un crédit immobilier à la domiciliation des salaires ou revenus assimilés de l'emprunteur devront en informer clairement l'emprunteur. Ils devront notamment préciser la nature de cette obligation, ainsi que celle de l'avantage individualisé obligatoirement consenti en contrepartie.
Par ailleurs, les établissements de crédit ne pourront pas exiger des emprunteurs qu'ils domicilient leurs salaires ou revenus assimilés au-delà d'une période fixée par décret en Conseil d'Etat (le décret d'application fixera cette période à 10 ans maximum sans pouvoir excéder la durée du prêt). Cette limitation dans le temps représente une avancée pour les consommateurs qui pouvaient se voir exiger la domiciliation de leurs salaires sur toute la durée du crédit. A l'issue de ce délai, les emprunteurs pourront domicilier leurs revenus dans un autre établissement, s'ils le souhaitent, tout en conservant l'avantage individualisé jusqu'au remboursement intégral du prêt.
Conseil des ministres - Ordonnance – 31-05-2017

***Dernière(s) heure(s)***

**Rencontre de Richard Ferrand avec les associations de lutte contre les exclusions – Communication gouvernementale**
(Citation) Cette première rencontre a permis d'échanger sur l'élaboration d'un plan quinquennal pour le "logement d'abord", annoncé par M. Emmanuel Macron à l'occasion de la remise du 22ème rapport sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre, le 31 janvier dernier.
Le ministre a souligné son ambition de placer le logement au cœur des enjeux de la cohésion territoriale. Ces premiers échanges constituent le début d'un dialogue qu'il souhaite régulier, approfondi et le plus direct possible avec l'ensemble des acteurs du logement, de l'accès au logement et de l'hébergement.
Richard Ferrand a dit sa volonté de lancer un plan ambitieux sur cinq ans pour accélérer la mise en œuvre du principe du "Logement d'abord" en orientant les personnes sans-domicile, de la rue ou de l'hébergement d'urgence vers le logement. Cette nouvelle stratégie aura pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022, en engageant cette transformation de la politique d'hébergement et d'accès au logement. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.
Ministère de la Cohésion des territoires – 06-06-2017

## Rapports locatifs

**Le FASTT renforce son dispositif d'aide au logement pour les intérimaires avec la garantie "confiance bailleur"**

(Citation) Avec son nouveau dispositif "FASTT Confiance Bailleur", le Fonds d'Action Sociale du Travail temporaire, propose un service complet et gratuit, qui garantit aux bailleurs l'encaissement des loyers à date fixe pour les salariés intérimaires. Ce service, qui s'appuie sur la garantie Visale d'Action Logement, dont il renforce les effets, permet aux intérimaires de garantir le règlement de leur loyer sans retard.
" FASTT Confiance Bailleur" inclut également une assurance dégradation immobilière, une assistance juridique étendue, un service de prévention des litiges ainsi qu'une couverture de la vacance locative pendant 4 mois… Pour en savoir plus, le FASTT propose de nombreux outils d'information : le site http://louerunlogement.fastt.org qui apporte des informations pratiques étape par étape pour les intérimaires, des vidéos courtes d'information sur www.youtube.com/fasttorg et aussi un site dédié pour les bailleurs sur les garanties du Fastt www.confiance-bailleur.fr. Enfin, toutes les informations sur la garantie Visale d'Action Logement sont disponibles sur le site www.visale.fr.
http://www.fastt.org/Nouvelle-garantie-logement-du.html

## Copropriété

**Registre national d'immatriculation des copropriétés : l'annuaire bientôt consultable**

Lancé en novembre, le registre national d'immatriculation des copropriétés compte déjà 30 000 copropriétés immatriculées en sept mois. D'ici l'été, les particuliers pourront consulter l'annuaire. L'objectif du registre national d'immatriculation des copropriétés est de recenser l'ensemble du parc des copropriétés en France et de connaître son état. C'est au syndic d'effectuer cette procédure soit directement en ligne sur le site www.registre-coproprietes.gouv.fr, soit en transférant les données à partir de son logiciel de gestion (webservice). Les immeubles de plus de 50 lots devront être immatriculés d'ici fin 2017, les plus petits d'ici fin 2018…
ANAH – 29-05-2017

## Rénovation énergétique des logements

**Un recours gracieux déposé contre le décret définissant un critère minimal de performance énergétique dans le cadre de la décence des logements (communiqué)**

(Citation) Le Réseau pour la transition énergétique (CLER), France Nature Environnement, la Fondation Abbé Pierre et le Réseau Action Climat-France ont déposé un recours gracieux auprès du Premier ministre Edouard Philippe pour demander la réécriture du décret n° 2017-312 du 9 mars 2017 modifiant le décret de 2002 définissant un logement décent. Ce décret, paru le 11 mars dernier au Journal officiel, intègre la performance énergétique aux caractéristiques du logement décent loué. Son entrée en vigueur est prévue à compter du 1er janvier 2018. Les quatre associations dénoncent les critères "flous" et peu ambitieux du texte. Celui-ci précise notamment que le logement doit être "protégé contre les infiltrations d'air parasites" et que l'étanchéité à l'air et l'aération soient suffisantes et adaptées à une "occupation normale du logement" (…)
Réseau pour la transition énergétique – 31-05-2017

**Au premier trimestre 2017, hausse des prix des travaux d'entretien-amélioration de logements**

Au premier trimestre 2017, l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA) augmente de 0,6 % après une quasi-stabilité au trimestre précédent (+0,1 %). C'est sa plus vive hausse depuis le premier trimestre 2012.
INSEE - INFORMATIONS RAPIDES N° 145 – 31-05-2017
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2858764

## Mouvement HLM

**Nouvel Executive master "Dirigeants du logement social" de l'Université Paris-Dauphine**

http://www.union-habitat.org/le-mag/bloc-notes/nouvel-executive-master-dirigeants-du-logement-social-de-l-universit%C3%A9-paris

**VAL'HOR et l'Union sociale pour l'habitat signent une convention de partenariat pour promouvoir la végétalisation et l'amélioration du cadre de vie des habitants Hlm.**

http://www.union-habitat.org/espace-presse/communiqu%C3%A9s-de-presse/signature-d%E2%80%99un-partenariat-avec-val-hor-autour-des-bienfaits-du

**Le 3ème Prix « Hlm, Partenaires des âgés » est lancé**

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'Union sociale pour l'habitat (USH), les Caisses de retraite (la CNAV, la MSA et le RSI) et la Caisse des Dépôts, organisent pour la troisième année consécutive, le prix « Hlm, partenaires des âgés » destiné à récompenser les organismes Hlm qui, par leurs actions et réalisations dans leur parc, contribuent à l'adaptation de la société au vieillissement.
http://www.hlm-partenairesages.fr/

## Autres acteurs

**Action Logement**

**La CFE-CGC devient la deuxième organisation syndicale représentative des salariés du nouveau Groupe Action Logement**

http://www.cfecgc.org/actualite/logement/en-devenant-la-seconde-organisation-syndicale-d-rsquo-action-logement-la-cfe-cgc-confirme-son-engagement-au-service-du-logement-des-salaries/

**Création d'Immobilière 3F Grand Est**
NdR : un exemple de « champion régional » (notion évoquée lors de la constitution du nouveau groupe HLM de l'ex 1% Logement) ?
http://www.groupe3f.fr/communiques/creation-d-immobiliere-3f-grand-est

## Marchés

### Prix des logements

**Nouvelle hausse des prix des logements anciens et du volume de transactions au premier trimestre 2017- Insee**
Au premier trimestre 2017, les prix des logements anciens continuent d'augmenter : +1,9 % par rapport au trimestre précédent (données provisoires corrigées des variations saisonnières). La hausse est quasiment de même ampleur pour les appartements (+1,9 %) et les maisons (+1,8 %).
(Citation) Sur un an, la hausse des prix se confirme et s'amplifie : +3,0 % par rapport au premier trimestre 2016, après +1,5 % le trimestre précédent. La hausse est plus importante pour les appartements (+3,4 %) que pour les maisons (+2,6 %).
INSEE N° 142 – 30-05-2017
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2857980

### Taux d'intérêt/financements

**Crédit Immobilier : vers une stabilisation des taux d'emprunt (Courtier Crédigo)**
https://www.credigo.fr/actualites/credit-immobilier-vers-une-stabilisation-des-taux-demprunt.html

### Tendances

**Commercialisation des logements neufs - Résultats au premier trimestre 2017**
(Citation) Au premier trimestre 2017, 30 900 logements neufs ont été réservés, soit 8,1 % de plus qu'au premier trimestre 2016. Dans le même temps, les mises en vente augmentent plus modérément (+ 3,5 %), ainsi l'encours de logements restant à vendre diminue mécaniquement de 2,4 %. Malgré un net repli par rapport au dernier trimestre 2016, particulièrement dynamique, les mises en vente et les réservations poursuivent leur tendance à la hausse amorcée depuis fin 2014.
A noter : « Appartements : une conjoncture toujours à la hausse malgré un repli entre les deux derniers trimestres »
St@t Info n°17- mai 2017
http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/17

## Développement durable

**Lancement de la Semaine européenne du développement durable 2017 : plus de 1100 événements prévus partout en France – Communication gouvernementale**
(Citation) Ateliers sur l'alimentation durable, sur la rénovation énergétique des bâtiments, ou encore animations sur le zéro déchet, conférences sur la permaculture… En France, plus de 1100 projets ont été recensés sur la plateforme du ministère de la Transition écologique et solidaire pour la Semaine européenne du développement durable (SEDD).
(…) Sur la plateforme lancée en avril dernier par le ministère, il est possible de retrouver tous les projets déposés en France, par région, par type de public (jeunes, professionnels) ou par ODD (…)
MTES – 30-05-2017
http://www.developpement-durable.gouv.fr/node/1596

## Territoires

### Grand Paris

**Hausse des prix généralisée des logements en Ile-de-France, selon les Notaires**
- Des hausses de prix de 2 à 7% attendues en juillet 2017
- Prix au m² d'un appartement ancien en Ile-de-France : 5.490 euros
- 295.700 euros pour acheter une maison dans la Région
- 8.450 euros le m² à Paris en moyenne
- Une augmentation du nombre de ventes dans toute la Région

http://www.notaires.paris-idf.fr/actualites/immobilier-acceleration-de-la-reprise-de-lactivite-et-de-la-hausse-des-prix-dans-toute

## Professions

### Droit

**Tarifs réglementés des professions juridiques et judiciaires - Le Conseil d'État valide la réforme**
Le Conseil d'État valide pour l'essentiel les mesures d'application de la "loi Macron" relatives aux tarifs réglementés des professions juridiques et judiciaires mais annule une disposition portant atteinte au secret des affaires de ces professionnels.

Les représentants des professions juridiques et judiciaires - conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, syndicat national des notaires, conseil supérieur du notariat, union nationale des huissiers, conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires - et un notaire ont demandé au Conseil d'État l'annulation des actes réglementaires portant application de la réforme de leurs tarifs réglementés, issue de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite "loi Macron", entrés en vigueur le 1er mars 2016 :
- décret n° 2016-230 du 26 février 2016 relatif aux tarifs de certains professionnels du droit et au fonds interprofessionnel de l'accès au droit et à la justice ;
- arrêtés du garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés applicables aux greffiers des tribunaux de commerce, aux notaires, aux huissiers de justice, aux administrateurs judiciaires, commissaires à l'exécution du plan, mandataires judiciaires et liquidateurs.
Le Conseil d'État rejette l'essentiel des critiques présentées par les requête, qui portaient pour l'essentiel sur :
- la définition des coûts pertinents du service rendu, des caractéristiques de la péréquation entre les tarifs des prestations servies et de la rémunération raisonnable ;
- la période transitoire de deux ans prévue par l'article 12 du décret du 26 février 2016 pour l'entrée en vigueur de la réforme.
En revanche, le Conseil d'État annule les modalités de transmission des informations statistiques nécessaires à la nouvelle réglementation tarifaire….
Conseil d'État Nos 398801, 398986, 399218, 399289, 399290, 399291, 401921 – 24-05-2017

## Europe

**Plan Juncker : à mi-parcours, les investissements devraient atteindre 194 milliards d'euros**
(Citation) Selon la Banque européenne d'investissement (BEI), les projets actuels du plan Juncker devraient générer 194 milliards d'euros d'investissements dans l'ensemble de l'Union européenne. Un chiffre qui représente, à mi-parcours de la période (septembre 2015-septembre 2018), plus de la moitié de l'objectif initial de 315 milliards d'euros.
Répondant à un déficit d'investissement après la crise financière de 2008, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) a été mis en place en septembre 2015. Il a pour ambition, au cœur du "Plan Juncker", de pallier la frilosité des investisseurs privés en s'engageant dans des projets viables mais qui n'auraient pas trouvé de financements autrement. Aux 21 milliards de garantie de l'Union européenne et de la BEI s'ajoutent ainsi de nouveaux financements privés : la Commission européenne prévoit un multiplicateur d'investissement de l'ordre de 15 fois la somme investie. Cela doit, selon le plan initial de la Commission, déboucher sur un total de 315 milliards d'investissements d'ici septembre 2018.
Selon les conclusions de la réunion du conseil d'administration de la BEI du 16 mai, les investissements réalisés jusqu'ici devraient générer des investissements de 194 milliards d'euros dans les 28 États membres, soit plus que la moitié (62%) des 315 milliards d'euros prévus initialement, à un peu plus de la moitié de la période…
Toute l'Europe – 25-05-2017

**Budget de l'UE pour 2018: la Commission propose un budget axé sur l'emploi, les investissements, la migration et la sécurité**
Commission Européenne – 30-05-2017
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1429_fr.htm

## Services et ressources documentaires

**Loyers : connaître les prix pratiqués dans 28 agglomérations**
L'Observatoire des loyers met en ligne sur son site internet une comparaison des prix des loyers mensuels au m² dans 28 agglomérations…
Service Public – 01-06-2017

## Bonnes et moins bonnes initiatives – Ici et ailleurs - Polémiques, etc.

**Moralisation de la vie publique - Pour redonner confiance dans la vie démocratique**
(Citation) Les grandes orientations de ces textes (loi ordinaire, loi organique et, dans quelques mois, loi constitutionnelle), dont le détail est actuellement en cours de finalisation au Conseil d'État, sont présentées autour de trois axes.
• Une réforme institutionnelle, qui prendra sa place dans une révision de la Constitution prochaine
- La Cour de Justice de la République sera supprimée: c'est la cour d'appel de Paris qui sera compétente, et seuls des magistrats seront compétents, de bout en bout.
- Les anciens présidents de la République ne pourront plus être membres de plein droit du Conseil constitutionnel.
- Les élus ne pourront plus exercer plus de trois mandats identiques et successifs de député, de sénateur ou d'exécutif local, sauf pour les petites communes. Le choix se ferait entre un seuil à 3 500 habitants et un seuil à 1 000 habitants.

- Les ministres ne pourront plus exercer de fonction exécutive locale, ils auront deux mois pour abandonner l'une ou l'autre fonction.
• La moralisation de la vie politique, notamment parlementaire : transparence, probité et prévention des conflits d'intérêts
- L'interdiction de recruter des membres de sa famille, pour les membres du Gouvernement comme pour les parlementaires et les collaborateurs de cabinet des élus locaux.
- Des garanties de probité pour les parlementaires
- La prévention des conflits d'intérêts
- L'encadrement des activités de conseil
- Le remboursement au réel des frais de mandat des parlementaires
- La suppression de la réserve parlementaire. Le montant actuel de la réserve doterait un fonds d'action pour les territoires ruraux et les projets d'intérêt général, qui sera transparent et soumis à critères précis et publics"
• Une refonte profonde du mode de financement public de la vie politique : transparence, pluralisme et création d'une banque de la démocratie
- Transparence des sources de financement
- Renforcement des autorités de contrôle
- Création d'une banque de la démocratie, qui, adossée à un établissement de crédit public ou chargé d'une mission de service public, pourra accorder des prêts aux partis politiques et aux candidats, dès lors qu'ils présenteront des garanties de solvabilité
Ministère de la Justice – 01-06-2017

**Les banques et les assurances retrouvent le chemin du logement social**
http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/06/02/les-banques-et-les-assurances-retrouvent-le-chemin-du-logement-social_5137753_3234.html

**Rénovation énergétique : LOGIREP innove à Trappes**
http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/renovation-energetique-logirep-innove-a-trappes-a4060.html

**L'IMSI lance son cycle Mastère professionnel 2**
http://www.lyonpoleimmo.com/2017/05/23/45845/limsi-lance-son-cycle-mastere-professionnel-2/

**Un projet de rénovation bloqué... pour une couleur?**
http://www.tvanouvelles.ca/2017/06/06/un-projet-de-renovation-bloque-pour-une-couleur

**Un scandale immobilier met le groupe Coop dans l'embarras**
http://www.tdg.ch/suisse/scandale-immobilier-met-groupe-coop-embarras/story/22256061

**Un logement moins cher que le prix du marché, c'est possible**
https://www.rtbf.be/info/regions/brabant-wallon/detail_un-logement-moins-cher-que-le-prix-du-marche-c-est-possible-en-brabant-wallon?id=9619867

**Une propriétaire attaque un site accusé de sous-évaluer son logement**
http://immobilier.lefigaro.fr/article/une-proprietaire-attaque-un-site-accuse-de-sous-evaluer-son-logement_f71becb2-41ff-11e7-a469-62c36d07d43b/

**Des sénateurs épinglent la politique immobilière de l'Etat français**
http://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKBN18X2AX-OFRTP

**La division pavillonnaire, nouveau phénomène du mal logement**
https://www.franceinter.fr/societe/la-division-pavillonnaire-nouveau-phenomene-du-mal-logement

**Mauvaise nouvelle sur le front du logement : le Brexit provoque une hausse record des prix de l'immobilier à Paris**
http://www.atlantico.fr/decryptage/mauvaise-nouvelle-front-logement-brexit-provoque-hausse-record-prix-immobilier-paris-pierre-francois-gouiffes-3072152.html

## *Air de campagne(s)*

**Les propositions des notaires avant les élections législatives**
(Citation) Mobiliser le foncier, favoriser l'aménagement opérationnel, réhabiliter l'existant sont des enjeux incontournables d'une politique immobilière. L'évolution de la fiscalité immobilière, de l'accès au logement et la simplification des normes sont nécessaires (…)
Voir notamment pages 14 à 17
http://village-notaires.com/IMG/pdf/propositions_2017_-_elections_legislatives_senatoriales.pdf

**Demain, un logement enfin accessible à tous**
(Citation) Les élus communistes d'Île-de-France ont présenté, jeudi, une proposition de loi pour soutenir la construction de HLM, limiter la spéculation et protéger les locataires. (…)
http://www.humanite.fr/demain-un-logement-enfin-accessible-tous-636901

**Législatives : ces cumulards qui seraient bloqués par la loi Bayrou**
http://www.liberation.fr/france/2017/06/02/legislatives-ces-cumulards-qui-seraient-bloques-par-la-loi-bayrou_1574063

**Législatives : une candidate REM accusée d'avoir loué un logement insalubre**
http://www.lepoint.fr/legislatives/legislatives-une-candidate-lrem-accusee-d-avoir-loue-un-logement-insalubre-29-05-2017-2131286_3408.php

**Corbière dénonce des «attaques débiles» sur le logement dont il bénéficie**
http://www.liberation.fr/france/2017/05/30/corbiere-denonce-des-attaques-debiles-sur-le-logement-dont-il-beneficie_1573308

**HLM : les aspirants députés passent au tableau**
http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/hlm-les-aspirants-deputes-passent-au-tableau-5027644

**Communiqué de presse de Richard Ferrand Ministre de la Cohésion des territoires**
(Citation) Un article publié dans Le Monde de ce jour met directement en cause mon honnêteté. Sous couvert de présentation objective de situations, cet article fait des amalgames et laisse place à tous les sous-entendus sans jamais rien démontrer. Je réfute et condamne tous les soupçons implicites de cet article. Le climat de suspicion entretenu de façon continue est profondément dommageable (…)
http://www.newspress.fr/Communique_FR_303155_7033.aspx

**Ferrand. Perquisition aux Mutuelles de Bretagne**
http://www.letelegramme.fr/france/ferrand-perquisition-aux-mutuelles-de-bretagne-06-06-2017-11542163.php

**Législatives : Richard Ferrand se dit «confiant» quant à sa victoire**
http://www.20minutes.fr/politique/2079995-20170604-legislatives-richard-ferrand-dit-confiant-quant-victoire

## *Evènements / Manifestations*

**16, 17, 18 et 23, 24, 25 juin – France**
**Organisation : les** CAUE

http://www.fncaue.com/fncaue-partenaire-journees-darchitectures-a-vivre/

**23 juin – Reims**
**« Lutter contre l'habitat indigne dans les territoires : jeu d'acteurs, jeu d'outils ».**
2ème journée inter-régionale des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne Nord-Est qui réunira l'ensemble des PDLHI des régions Hauts-de-France et Grand-Est
https://dihal.wufoo.eu/forms/journaes-des-pdlhi-grandest-et-hauts-de-france/

**26 juin - La Plaine Saint-Denis (près de Paris)**
**3èmes Rencontres de l'aménagement opérationnel**
http://www.reseaunationalamenageurs.logement.gouv.fr/spip.php?page=sommaire
S'inscrire :
http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=66442&lang=fr&utm_source=R%C3%A9seau+national+des+am%C3%A9nageurs+%28RNA%29&utm_campaign=d1f36b556d-EMAIL_CAMPAIGN_2017_06_01

**29 juin – Paris, Lyon et Marseille**

Une initiative de l'Iceb avec d'autres partenaires
Voir le « teaser » vidéo :
https://www.youtube.com/watch?v=kVCPKzkVZnc&feature=youtu.be
http://www.leoffdd.fr/date-lieux-offdd-2017.php

**6 juillet 2017 - Paris**
**56ème atelier de la Dihal**
**Urbanisme et habitat temporaire – Nouvelles pratiques pour de l'hébergement d'urgence ?**

https://dihal.wufoo.eu/forms/56ame-atelier-de-la-dihal/

HCL Publications, RCS Créteil 512 025 578 - 31, rue de Villeneuve - 94370 Sucy-en-Brie
Directeur de publication : Guy Lemée
Courriel : contact@lettre-hcl.fr Site Internet dédié: http://www.habitat-collectivites-locales.info
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1221 W 90099
Adhérent : www.spiil.org
**© 2017** ® Habitat & Collectivités locales **- Tous droits réservés**
La diffusion de ce bulletin d'informations est réservée aux abonnés, dans les termes des CGU.